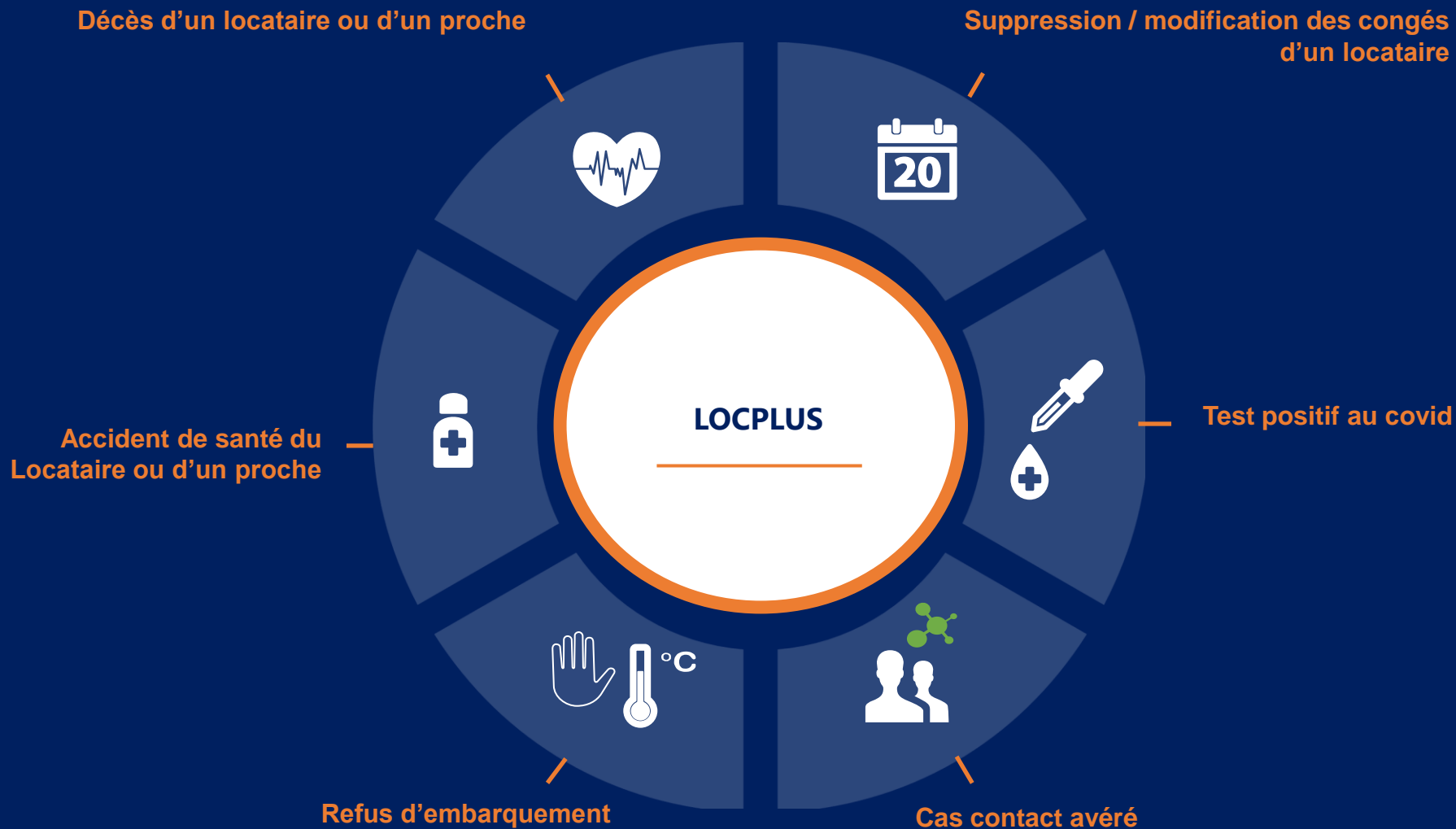
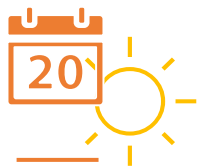




Extension épidémie/pandémie

L'extension épidémie/pandémie de notre offre LOCPLUS, nous permet d'étendre notre garantie
Annulation/Interruption/Arrivée tardive,
aux évènements ci-après :





Si votre employeur se voit dans l'obligation de **modifier ou supprimer vos congés** pour un motif lié à la covid-19
(remplacement d'un collègue atteint du covid, reprise d'activité...)



Si vous êtes **un cas contact avéré** contraint à l'isolement, vous êtes obligé à annuler ou modifier votre séjour



En cas de **refus d'embarquement** par le transporteur si votre température est supérieure à la température acceptée



Vous avez réalisé **un test** qui s'avère **positif** à la covid-19 et êtes donc dans l'obligation d'annuler ou repousser la date de votre séjour



Vous et/ou un de vos proches, êtes **atteint du covid** et êtes dans l'obligation d'annuler, interrompre ou reporter votre séjour.



Nous garantissons la prise en charge de tout ou partie de votre séjour en cas de **décès** ou **du décès de l'un de vos proches**



Extension épidémie/pandémie

Quelques exemples de prise en charge

Ce que nous couvrons:



- Maladie, maladie grave
- Cause de décès
- l'aléa congés vacances

Ce que nous ne couvrons pas:



- Annulation liée au confinement
- Annulation liée à une restriction kilométrique
- Annulation liée à la fermeture des frontières